

Quels sont les diplômes accessibles par la VAE ?

Les diplômes inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) :

- l'ensemble des licences, y compris les licences professionnelles
- l'ensemble des masters
- les diplômes d'université inscrits au RNCP

Pour les diplômes de niveau master, sous l'intitulé de la mention, se regroupent parfois plusieurs parcours de formation.

Pour déposer une demande de VAE, l'indication de la mention (fiche RNCP) ne suffit pas toujours pour rendre valable le dépôt d'une demande de VAE. Il faut nécessairement préciser un choix de parcours proposé par l'université ciblée.

Profil et pré-requis

Toute personne possédant au minimum un an d'expérience professionnelle et/ou personnelle en lien direct avec le contenu du diplôme visé peut déposer un dossier de demande de recevabilité.

La candidature VAE passe par la constitution d'un dossier de demande de recevabilité. Il se compose :

- d'un formulaire Cerfa
- de pièces justificatives
- d'un document complémentaire spécifique à l'université

Référentiel du diplôme

Le référentiel de formation est constitué de compétences, consultez :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle

Deux sessions de jury VAE sont organisées chaque année :

- une session principale : juin/juillet
- une session de report : décembre/janvier

Une soutenance orale est organisée pour permettre aux candidats de présenter leurs dossiers et d'être évalués par un jury. Le jury est composé d'une majorité d'enseignants-chercheurs et d'un professionnel. Il a pour mission de vérifier si le candidat possède toutes les compétences et le niveau de sortie attendu du diplôme, et de valider le programme de la formation.

Le jury statue sur l'étendue de la validation du diplôme accordé :

- **validation totale**
- **validation partielle**
- **ou refus de validation**

Une validation partielle signifie que certaines unités d'enseignement (UE) du programme ne sont pas validées par le jury de VAE. Dans ce cas, le jury de VAE prescrit un complément de formation pour permettre d'aboutir à la validation totale du diplôme. Le candidat VAE doit donc prévoir d'envisager une inscription en reprise d'études sur l'année universitaire suivante pour valider le complément selon les modalités qui seront décidées par le jury de VAE.

Objectif pédagogique

Outil de développement personnel et professionnel, la VAE permet de sécuriser les parcours professionnels et a pour objectif de vous permettre de :

- Obtenir un diplôme, un certificat ou un titre professionnel par la VAE
- Valider les acquis de l'expérience
- Valoriser les compétences professionnelles
- Renforcer votre employabilité

Contenu

Notre démarche d'accompagnement à la VAE se déroule de la manière suivante :

- En amont, un premier entretien permet d'analyser la demande, de valider la pertinence de la démarche, et d'informer sur le dispositif VAE.
- Après le dépôt du Livret 1 et l'accord de recevabilité, nous vous accompagnons dans la constitution du dossier VAE Livret 2, puis dans la préparation à la soutenance devant le jury.

Méthodologie :

Phase 1 :

- Réalisation du Livret 2
- Elaboration du dossier de preuves
- Identification des activités les plus significatives au regard du diplôme visé
- Analyse descriptive de l'activité
- Formalisation et rédaction des expériences
- Relectures et corrections du livret 2 - Rassemblement des preuves

Phase 2 :

- Préparation à l'entretien avec le jury
- Traitement des questions les plus fréquentes
- Simulation d'entretien
- Conseils personnalisés
- Suivi post jury

Modalités :

- entretiens individuels
- séances de travail guidé
- tutorat par mail et téléphone
- durée de l'accompagnement : selon les objectifs

Points forts

- une formation individualisée
- réalisée par des consultants experts en VAE
- un suivi personnalisé

Type de parcours

- Mixte : individualisé et modularisé
- Collectif
- Individualisé

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active et participative

Alternance d'ateliers collectifs d'exploration des expériences, d'ateliers méthodologiques d'écriture et d'entretiens individuels.

Intervenant

Professionnel expert du métier visé et de la démarche VAE, associant une expérience dans le champ médico-social, membre occasion du jury.

Eligible au CPF

Session ouverte toute l'année

Tarifs

Nous consulter

